

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LES TRANSPORTS ROUTIERS ET LES TRANSPORTS  
AUTOMOBILES

Genève

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI  
CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES

Amendement proposé par la délégation de l'Inde

La délégation de l'Inde propose l'amendement ci-dessous au  
nouvel article 1 contenu dans l'Annexe 1 (page 3) du document  
E/CONF.8/25, distribué par le Secrétariat le 18 août 1949:

- a) au début de l'alinéa (i), insérer les mots "Tout  
en se réservant exclusivement le droit de réglementer  
l'usage de leurs propres routes",
- et b) Ecrire avec une minuscule le mot "les", qui est actuel-  
lement le premier mot de cet alinéa.